

COTES D'ARMOR
QUINTIN
22800

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2021

Date de la convocation : 21/05/2021

Membres en exercice : 23

Présents : CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - POISSON François - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - GUILLEMOT Sébastien - WEALL Frédérique - BOQUEHO Stéphanie - AUBRY Charlène - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - HELLARD Hugo.

Absents excusés : CHATTARD-GISSEROT Thibault (proc. à LE FUR Corentin) - REPERANT Thibault (proc. à CARRO Nicolas) - LE COZLER Marie-Christine- COISY Thierry (arrivée à 21 heures après vote des délibérations) - LE BUHAN Erwan

Secrétaire de séance : LE BRIS Isabelle

DELIBERATION
n° 2021-05-31

Suppression de la régie de recettes pour la perception du montant des ventes de produits et de services

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Monsieur Jean-Paul HAMON, informe le conseil municipal qu'il est souhaitable de supprimer la régie de recettes pour la perception du montant des ventes de produits et de services.

En effet, cette régie servant principalement à encaisser les abonnements du bulletin municipal sera intégrée dans une nouvelle régie de recettes diverses.

Madame La Trésorière a émis un avis favorable pour la suppression de notre régie en date du 18 mai 2021.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en ses articles R-1617-1 à 18,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et complétant le code de la santé publique et le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leur établissements publics locaux,

Vu la délibération en date du 26 octobre 1964 relative à la régularisation de la régie de recettes créée le 6 mai 1960,

Vu l'arrêté en date du 1^{er} mars 2018 portant nomination d'un régisseur pour cette recette,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'approuver la suppression de la régie de recettes pour la perception du montant des ventes de produits et de services.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Nicolas CARRO.

